



HEBDO



1/8èmes de finale de la Coupe Nouvelle Aquitaine



Samedi 20 avril 2024 à 20h00

Parc de l'Enjeu à PARTHENAY



Samedi 20 avril 2024 à 20h00

Stade Saint Lazare à LIMOGES



Bonne chance à nos équipes toujours en lice !

COORDONNÉES

Siège social et adresse postale :
23, Rue Pied de Fond
B.P. 18312
79043 NIORT CEDEX

Accueil :

Mahaoudi Hakim
Micheau Anthony
Poirault Jean-Luc
Laville Jean-Marc

Site officiel et E-mail :

<https://foot79.fff.fr>
district@foot79.fff.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi
08 h 00 - 17 h 00

Le vendredi
08 h 00 - 16 h 00

REUNIONS MANIFESTATIONS

Week-end du 20-21 avril 2024

Rattrapage de la J15 de D1 à D4

Rattrapage J3 en D5 Niveau 1

Rattrapage J2 en D5 Niveau 2

1/8èmes de finale de la Coupe
Nouvelle Aquitaine

SOMMAIRE

Commissions Sportive Litiges et Contentieux	P 02
Commission des jeunes	P 08
Avis aux clubs	P 11
Infos des clubs	P 12
Sécurité routière	P 22
Nos Partenaires	P 23

COMMISSIONS

SPORTIVE - LITIGES ET CONTENTIEUX

Procès verbal n°36 - Réunion du 18 avril 2024

Président : **M. BAUDOUIN Gilles**

Vice-Président : **M. ROUGER Alain**

Secrétaire : **M. GODET Jean-Pierre**

Membres : **MM. GAUVIN Francis - PETIT Jean Jacques - PRUNIER Jacky**

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 € seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les membres des commissions ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- ★ M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise
- ★ M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- ★ M. GAUVIN Francis - FC Haut Val de Sèvre 94
- ★ M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- ★ M. PRUNIER Jacky – AM.S. Assais
- ★ M. ROUGER Alain – Av.S. Echiré St Gelais

Le procès-verbal n°35 du 11 Avril 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSIONS

SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

WEEK-END DU 13 / 14 AVRIL 2024

Match n°26344554 Airvo St Jouin (2) – Bressuire Mahorais (1) en seniors D4 Poule B

Arbitre : M. CHARUAULT Christophe

Match arrêté à la 69ème minute de jeu.

Dossier transmis à la commission de discipline.

Match n° 26342795 FC Bressuire (3) – St Cerbouillé (1) en seniors D1

Arbitre : M. LEMARCHAND François

Réserve d'avant match du club de St Cerbouillé :

« Je soussigné, CHEVALIER Quentin, licence n°1102440245, capitaine de l'équipe de St Cerbouillé, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du FC Bressuire, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 14 joueurs ayant joué plus de 10 matchs en équipe supérieure du FC Bressuire (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match). »

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que trois joueurs : BIBAULT Enzo licence n° 2546181246 – BILLEAU Louison licence n° 2545095292 et DEVEAUD Nathan licence n° 2545889220 ont participé au cours de la saison à plus de 10 matchs (championnat et coupes) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures du club. Référence à l'article 26 – Participation aux rencontres – Paragraphe C – Restriction collectives – Alinéa 2/b.

Par conséquent, déclare la réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Bressuire FC (3) - St Cerbouillé (1) : 2-1

Les droits de confirmation, soit 39 €, seront portés au débit du club de St Cerbouillé.

Match n° 26344249 FC Boutonnais (2) – Clussais La Pommeraie (1) en seniors D3 Poule D

Arbitre : M. FANTIN Olivier

Réserve d'avant-match du club de Clussais La Pommeraie :

« Je soussigné, NIVET Thomas, licence n°2543070738, capitaine de l'ES Clussais La Pommeraie, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du FC Boutonnais pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club FC Boutonnais (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match). »

COMMISSIONS

SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que deux joueurs : HIVER Tom licence n° 2544327626 et PROUST Antonin licence n° 2546016955 ont participé au cours de la saison à plus de 10 matchs (championnat et coupes) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures du club. Référence à l'article 26 – Participation aux rencontres – Paragraphe C – Restriction collectives – Alinéa 2/b.

Par conséquent, déclare la réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Boutonnais Fc (2) – Clussais La Pommeraie (1) : **0-0**

Les droits de confirmation, soit 39 €, seront portés au débit du club de Clussais La Pommeraie.

Match n° 27739764 Echiré St Gelais (2) – GJ Sud Deux-Sèvres (2) en U13 D3 Poule C

Arbitre : M. GILBERT Noa

Réclamation d'après-match du club de l'AS Echiré St Gelais :

« Je soussigné, Dorian BAUDET, licence n°2545964979, entraîneur et responsable des u13 (2) d'Echiré St Gelais porte réclamation sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du GJ Sud Deux-Sèvres (2) à la rencontre qui opposait samedi 13/04/2024 Echiré St Gelais (2) à GJ Sud Deux-Sèvres (2) en championnat u13 D3 poule C, pour le motif suivant : des joueurs du club de GJ Sud Deux-Sèvres sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. »

Dossier en instance.

Match n° 26372918 Aubinrorthais (2) – CO Cerizay (3) en Séniors D4 Poule A

Arbitre : M. MOUSTAKIMA Chiffain

Réclamation d'après-match du club du CO Cerizay :

« Je soussigné, Freddy ROBIN, capitaine du CO Cerizay (3), pose réclamation pour le motif suivant : participation de 3 joueurs de -23 ans à deux rencontres officielles sur deux jours consécutifs. En effet, cette possibilité cesse lors des 5 dernières journées de championnat. Cela n'était donc pas possible. »

La Commission déclare la réclamation d'après match recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

1/ Match de référence pour l'équipe 1 d'Aubinrorthais : Cerizay Co (1) – Aubinrorthais (1) – en Championnat Régional 3 poule A du 13/04/2024 à 19H.

2/ Que 3 joueurs âgés de moins de 23 ans figuraient sur la feuille du match cité ci-dessus et ont pris part à la rencontre : HAY Gabin, licence n° 2546305732, entré en jeu à la 86ème minute - ROUSSELOT Samuel, licence n° 2546328517, entré en jeu à la 86ème minute et ROY Maxence, licence n° 2544701718, entré en jeu à la 67ème minute, figuraient sur la feuille du match citée ci-dessus.

3/ Ces mêmes 3 joueurs figuraient également sur la feuille du match Aubinrorthais (2) Cerizay Co (3) en Départementale 4 poule A du 14/04/2024 et ont participé à la rencontre.

COMMISSIONS

SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Référence à l'article 26 des R.G. de la LFNA : Participation aux Rencontres – Paragraphe B/2 Restrictions Individuelles (qui précise, cette possibilité cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat disputées par ces équipes réserves).

Lors de la rencontre citée en référence l'équipe d'Aubinrorthais (2) était dans le créneau des 5 dernières rencontres de championnat.

La commission déclare la réclamation d'après match fondée.

Par conséquent : Donne match perdu par pénalité à l'équipe d'Aubinrorthais (2) avec 0 but et le retrait d'1 point sans en attribuer le gain à l'équipe de Cerizay Co (3) qui conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre soit **1 point et 1 but**.

Les droits de réclamation d'après match ; soit 74 €, seront portés au débit du club d'Aubinrorthais.

Match n°26343439 CO Cerizay (2) – Cerizay Portugais (1) en départementale 2 Poule Nord du 06 avril 2024

Match donné à rejouer par la commission.

La commission reprogramme la rencontre au samedi 11 mai 2024 à 20h00, stade Roger Quintard de Cerizay.

FORFAITS

Amende de 21 €

▶ Match n° 27739260 Ent. Vasles / Pays Thénezéen (2) – GJ Boutonnais en Mellois (2) en u15 à 7
GJ Boutonnais en Mellois 2ème forfait.

▶ Match n° 27779828 Vallée du Salleron (1) – Jardres (1) en séniors féminine à 8 Poule B
Jardres 3ème forfait.

▶ Match n° 27741185 Bessines ASPTT (1) – Niort St Liguair (2) en u15 D3 Poule B
Niort St Liguair 1er forfait.

▶ Match n° 27782500 Les Gâtinaises (2) – AFP (1) en u14-u17 F à 8 Poule E
Les Gâtinaises 2ème forfait.

▶ Match n° 26748256 Moncutant (1) – Thouars Foot 79 (2) en u18 D1
Thouars Foot 79 2ème forfait.

Amende de 32€

▶ Match n° 27867512 USA Sauzéen (2) – Rom (1) en D5 Niveau 2 poule E
Rom 1er forfait.

▶ Match n° 27866730 FC Boutonnais (4) – Venise Verte (3) en D5 Niveau 2 poule D
FC Boutonnais 1er forfait.

▶ Match n° 27871197 St Amand/Sèvre (3) – Beaulieu Breuil (4) en D5 Niveau 2 Poule A
St Amand/Sèvre 2ème forfait.

▶ Match n° 27862508 Vrère (3) – St Jean Missé (2) en D5 Niveau 2 Poule B
St Jean Missé 1er forfait.

COMMISSIONS

SPORTIVE - LITIGES ET CONTENTIEUX

FORFAIT GENERAL

Amende de 64€ :

- ▶ De l'équipe de **Jardres** en Séniors féminine à 8 Poule B.

RESULTAT NON SAISI OU FMI NON UTILISEE

Amende de 25€ au club désigné en gras :

- ▶ Match n° 26343844 **Pays Thénezéen (2)** – L'Absie Larg.MC (1) en Séniors D3 Poule B.
- ▶ Match n° 28023560 Parthenay Viennay (1) – **Pays Argentonais (1)** en critérium u12 Poule B.
- ▶ Match n° 27998700 **Niort St Florent (1)** – FC Bressuire (2) en coupe angélique u15.
- ▶ Match n° 27739726 **FC3C (2)** – Sud Gâtine (2) en u13 D3 Poule B.
- ▶ Match n° 27871196 **Terves (3)** – CLNC Bressuire (2) en Séniors D5 N2 Poule A.
- ▶ Match n° 27862506 **Brion Près Thouet (2)** – Mauzé Rigné (2) en Séniors D5 N2 Poule B.

DECLARATIONS TOURNOIS / PLATEAUX

Frais de déclaration Tournois / Plateaux : 24 €

- Du club de **St Amand/Sèvre** mercredi 1er mai 2024, plateau expérimental u9.
- Du club de **Terves**, samedi 07 septembre 2024, tournoi u11-u13. En attente du règlement sportif.
- Du club de **Lezay**, lundi 20 mai 2024, tournoi de sixte. En attente du règlement sportif.

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

COURRIER RECU

- Du club de **Périgné** concernant les descentes de D4. Pris note. Réponse faite.

DECLARATION MATCH AMICAL

- Du club de **Loudun** le samedi 11 mai 2024 sur le complexe Tursini, en u14-u17 F à 16h contre Nieuil l'Espoir.

COMMISSIONS

SPORTIVE - LITIGES ET CONTENTIEUX

COUPES DEPARTEMENTALES

Les clubs qui souhaiteraient accueillir les 1/2 finales ou finales de Coupes des Deux-Sèvres ou Saboureau doivent adresser leur candidature au District de football le plus rapidement possible.

Coupe des Deux-Sèvres :

- 1/2 Finales le Dimanche 09 Juin 2024 - Terrain clos.
- Finale le 23 Juin 2024 :
 - Lever de rideau - Finale coupe départementale U18



Coupe Saboureau :

- 1/2 Finales le Dimanche 26 Mai 2024 - Terrain clos.
- Finale le 16 Juin 2024 :
 - Lever de rideau - Finale de la coupe des Réserves



Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN

COMMISSION DES JEUNES

PV n°29 du 15 avril 2024

GROUPEMENT DE JEUNES

GJ SUD DEUX-SEVRES	Convention échu. Nouvelle convention à transmettre avant la fin de cette saison.
GJ CŒUR DE BOCAGE	Convention échu. Nouvelle convention à transmettre avant la fin de cette saison
GJ ST VARAUDAISE	La convention expire en juin 2024. Convention à renouveler.
GJ CERIZAY- INTERBOCAGE	La convention expire en juin 2024. Convention à renouveler.
GJ PAYS MAULEONAI	La convention expire en juin 2025.
GJ EVSABB – FCN	La convention expire en juin 2025.
GJ BOUTONNAIS EN MELLOIS	La convention expire en juin 2025.
GJ OREE DE L'AUTIZE	La convention expire en juin 2026.
GJ ETSO	La convention expire en juin 2027.
GJ ENE	La convention expire en juin 2027.

ART 39 TER DE LA FFF :

1. Dispositions communes

Afin de promouvoir, améliorer et développer la pratique du football, les clubs peuvent former des groupements.

Seuls des clubs limitrophes peuvent former un groupement.

Il peut s'agir de clubs issus de Districts différents ou de Ligues différentes, sous réserve de l'accord des Districts / Ligues concerné(e)s.

Les joueurs des catégories concernées par le groupement sont licenciés au sein de leur club d'appartenance.

Toutefois, le nom du groupement est mentionné sur leur licence, ce qui autorise les joueurs à jouer dans les équipes dudit groupement.

Un club adhérent à un groupement ne peut pas engager une équipe sous son propre nom dans les compétitions des catégories d'âge concernées par le groupement, ni créer une entente avec un club extérieur audit groupement.

Les équipes du groupement sont obligatoirement engagées sous l'appellation de ce dernier.

Un groupement a une durée minimale de trois saisons, renouvelable de manière expresse.

Les clubs désirant former un groupement doivent conclure la convention prévue à cet effet, disponible dans les Ligues et Districts.

Un correspondant unique chargé des relations entre les clubs et avec les instances doit être identifié.

C'est le Comité de Direction de la Ligue qui apprécie, au regard des spécificités géographiques et du projet présenté, le nombre de clubs participant au groupement.

Le projet de création du groupement doit parvenir à la Ligue, après avis du(des) District(s) sur sa faisabilité et son opportunité, au plus tard à la date fixée par la Ligue.

L'homologation définitive du groupement, par le Comité de Direction de la Ligue, est subordonnée à la production, à une date fixée par la Ligue, du procès-verbal de l'assemblée générale de chacun des clubs concernés actant la création du groupement et de la convention, dûment complétée et signée.

COMMISSION DES JEUNES

Par ailleurs, si le groupement a été constitué sous la forme d'une association loi 1901, il est alors nécessaire de produire également le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du groupement, ainsi que les statuts du groupement et la composition de son Comité Directeur. Le groupement constitué sous forme d'association n'a pas pour autant la qualité de club affilié à la FFF.

Si le groupement est créé entre des clubs issus de Districts ou de Ligues différents, la procédure doit être effectuée auprès de chaque instance.

La convention doit alors indiquer le seul District / la seule Ligue où évoluera la totalité de ses équipes.

Tous les cas non prévus par les règlements sont tranchés par le Comité de Direction de la Ligue.

Le club qui quitte le groupement avant la fin de la convention n'est pas autorisé à créer un autre groupement avec d'autres clubs ou à participer à une entente avant le terme prévu par la convention.

La saison suivante, le club engage ses propres équipes des catégories jusqu'alors incluses dans le groupement au niveau le plus bas.

Si un club souhaite se retirer du groupement à l'expiration de la convention, il devra avertir les autres clubs avant le 1er mai et les instances (District et Ligue) avant le 31 mai, par messagerie officielle.

Si la convention n'est pas reconduite à son expiration ou si tous les clubs signataires décident d'y mettre un terme anticipé :

- le groupement disparaît,

- la saison suivante, les clubs engagent leurs propres équipes des catégories jusqu'alors incluses dans le groupement au niveau le plus bas, sauf si un accord intervient entre tous les clubs du groupement sur la répartition des places libérées. Le Comité de Direction de la Ligue, après avis du District concerné pour les compétitions qu'il organise, décide s'il accepte ou refuse cet accord.

2. Dispositions spécifiques au groupement de clubs en matière de jeunes

La création d'un groupement en matière de jeunes consiste, pour les clubs concernés, à mettre en commun l'intégralité de leurs licenciés des catégories U14 à U18 (filles et garçons ou bien uniquement filles ou uniquement garçons).

Peuvent également y être intégrées :

- les catégories U6 à U11,
- les catégories U12 et U13,
- les catégories U19 et U20, en fonction de la structure des championnats des Districts et Ligues concernés.

Les équipes du groupement peuvent participer :

- aux compétitions de District et de Ligue,
- à la Coupe Gambardella.

Toutefois, elles ne peuvent pas accéder aux championnats nationaux.

Les équipes du groupement prennent les places hiérarchiques laissées libres par celles des clubs adhérents. Il n'est enregistré qu'une seule équipe par niveau, excepté pour le dernier niveau où les équipes sont réparties dans des groupes différents.

Le groupement doit compter au moins autant d'équipes que les Règlements de la Ligue ou du District en imposent à l'ensemble des clubs constituants. A défaut, aucun des clubs le composant n'est en règle.

Un club dont une équipe senior masculine ou féminine évolue dans un championnat national peut appartenir à un groupement en matière de jeunes, mais le groupement ne lui permet pas de répondre aux obligations imposées aux clubs du championnat national concerné, sauf en Championnat National 3.

COMMISSION DES JEUNES

ACCESSION AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX

Les ententes ne sont pas autorisées en Ligue. Une seule équipe par club (R1+R2).

Accession à partir d'équipe en entente :

■ A/ Création d'un groupement : Une équipe en entente peut accéder au championnat régional si, les équipes qui la compose optent pour la création d'un groupement et régularise la situation dans les délais réglementaires.

Pour cela ; les clubs constituant l'entente, doivent :

- Faire part de leur intention de créer un groupement, dès que possible, idéalement avant le début du championnat et, nécessairement avant la date butoir fixée au 30 AVRIL, en envoyant un courriel commun au District (en utilisant obligatoirement la messagerie officielle) ;

- Remplir la convention type et la transmettre au District au plus tard, pour la fin du mois de mai ; - Après accord du District, ledit document, doit être transmis à la LFNA avant le 1er juin pour validation avant le 31 juillet.

■ B/ Dissolution de l'entente : Pour pouvoir prétendre à l'accession au niveau régional :

Le club support doit faire parvenir au District, par la messagerie officielle, et ce, au plus tard, le lundi suivant la dernière journée du championnat permettant ladite accession, un mail annonçant la dissolution de l'entente ainsi que son souhait de s'engager seul la saison suivante.

ART. 39 BIS des R.G. de la FFF.

1. Dispositions communes. « En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre (l'un des autres) club(s) constituant(s). »

Accessions aux championnats régionaux 2024/2025 U18 Régional 2 (1 équipe) U16 Régional 2 (1 équipe).

Repêchage éventuel

■ En cas de vacance dans un championnat régional ou en cas d'accession supplémentaire via les championnats départementaux :

1/ Le service compétition de la LFNA informe la commission départementale.

2/ La commission contacte le club concerné.

3/ Après réception de l'accord écrit dudit club, la CDJ transmet l'information à la LFNA pour validation.

Il est donc inutile de contacter le service compétition de la ligue afin de faire acte de candidature.

Championnat régional U14

Participation ouverte aux équipes engagées dans le critérium régional U13 et le championnat du plus haut niveau de District (Ph 2) de la saison précédente.

Une seule équipe par club.

Pré-requis : 1 éducateur diplômé minimum CFF2. Forfait 500 €, forfait général 2 000 €.

Le Secrétaire
Jean-Paul DENIAU

Le Président
Alexandre RAMBAUD

AVIS AUX CLUBS

Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine



Formation des éducateurs

Ouverture des inscriptions aux formations professionnelles 2024-2025



BEF – Brevet d'Entraîneur de Football Traditionnel :

- Inscriptions sur maformation(*) (paiement des frais d'inscription par le candidat) ou sur Portailclubs(*) (paiement des frais d'inscription par le club).
- Date limite des inscriptions en ligne : Vendredi 10 mai 2024 à 23h59
- Test de sélection : Lundi 27 mai et mardi 28 mai 2024 à Puymoyen
- Positionnement (uniquement pour les candidats admis en formation) : Lundi 24 juin et mardi 25 juin 2024 à Puymoyen (les 2 jours sont OBLIGATOIRES).

BEFA – Brevet d'Entraîneur de Football en Apprentissage (18 à 29 ans révolus) :

- Inscriptions sur maformation (paiement des frais d'inscription par le candidat) ou sur Portailclubs (paiement des frais d'inscription par le club).
- Date limite des inscriptions en ligne : Vendredi 10 mai 2024 à 23h59
- Test de sélection : Lundi 27 mai et mardi 28 mai 2024 à Puymoyen
- Positionnement (uniquement pour les candidats admis en formation) : Lundi 24 juin et mardi 25 juin 2024 à Puymoyen (les 2 jours sont OBLIGATOIRES).

BMF – Brevet de Moniteur de Football Traditionnel :

- Inscriptions sur maformation (paiement des frais d'inscription par le candidat) ou sur Portailclubs (paiement des frais d'inscription par le club).
- Date limite des inscriptions en ligne : Mercredi 22 mai 2024 à 23h59
- Test de sélection : Jeudi 06 juin et vendredi 07 juin 2024
- Positionnement (uniquement pour les candidats admis en formation) : Jeudi 20 juin et vendredi 21 juin 2024 (les 2 jours sont OBLIGATOIRES).

BMFA – Brevet de Moniteur de Football en Apprentissage (16 à 29 ans révolus) :

- Inscriptions sur maformation (paiement des frais d'inscription par le candidat) ou sur Portailclubs (paiement des frais d'inscription par le club).
- Date limite des inscriptions en ligne : Mercredi 15 mai 2024 à 23h59
- Formation : Puymoyen (16) ou Le Haillan (33) (la répartition sera effectuée en fonction des places disponibles et des capacités d'accueil).
- Test de sélection : Jeudi 30 mai et vendredi 31 mai 2024 à Puymoyen
- Positionnement (uniquement pour les candidats admis en formation) : Lundi 26 août et mardi 27 août 2024 à Puymoyen (les 2 jours sont OBLIGATOIRES).

(*) **maformation** : <https://maformation.fff.fr/formation/8-brevet-d-entraîneur-de-football.html?cdg=6500>

(*) **portailclubs** : <https://portailclubs.fff.fr/login?returnUrl=%2Fformations%2F2504%2F8>

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'IR2F à cette adresse mail : ir2f@lfn.fff.fr

INFOS DES CLUBS

BEUGNON-THIREUIL

LE CABARET

A L'EPREUVE

DES JEUX 2024

20h30

19-20 avril

RESERVATIONS
A partir du 18 mars 18H – 21H
05 49 25 12 80 – 06 82 06 57 80

Entrée 10€

INFOS DES CLUBS

Le stage sportif du club de Niort Saint-Florent, UANSF.SPORTVACANCES, sera ouvert pendant les vacances de Printemps !

UANSF.SPORTVACANCES ouvre ses portes la semaine 17 (22/04 au 26/04), avec de nombreuses activités sportives. Ce stage est destiné aux garçons et filles entre 7 et 15 ans (licencié.e.s ou non) !

Découvrez dès maintenant le planning des semaines

<https://www.uaniortsflorent.fr/sport-vacances-planning>



Informations et réservation : uansf.sportvacances@gmail.com / 06.51.91.21.92



PLANNING UANSF.SPORTVACANCES du 22 avril au 26 avril (semaine 17)



	LUNDI 22/04	MARDI 23/04	MERCREDI 24/04	JEUDI 25/04	VENDREDI 26/04
8H00 / 9H00	Accueil (1)	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
9H00 / 12H30	Football ou Futsal (2)	Football ou Futsal	City-stade et rencontre des joueurs des Chamois	Football ou Futsal	Football ou Futsal
12H30 / 14H30	Douche - Déjeuner	Douche - Déjeuner	Douche - Déjeuner	Douche - Déjeuner	Douche - Déjeuner
14H30 / 17H30	Piscine (3)	Rallye Photo (4)	Tournoi inter-centre (5)	Laser Game	VTT (6)
17H30 / 18H00	Départ (1)	Départ	Départ	Départ	Départ
Semaine			150,00 €		
Journée	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €

Collation du matin, repas du midi et goûter de l'après-midi sont à la charge de Sport Vacances. Prévoir une gourde.

- (1) Accueil et départ au stade Massujat, 45 rue Massujat à Niort (stade de Saint-Florent)
- (2) Prévoir tous les jours les équipements adaptés pour séance sur herbe, en salle, sur sable ou sur terrain synthétique
- (3) Maillot de bain et bonnet de bain obligatoires (short interdit)
- (4) Sous forme de course d'orientation, les enfants partent à la découverte du Marais Poitevin
- (5) Journée organisée avec le centre de loisirs sportifs de Celles-sur-Belle
- (6) Prévoir VTT ou VTC + casque dès le lundi si possible. Prêt de matériel possible.

Nous nous réservons le droit d'annuler une ou plusieurs journées d'activités si le nombre d'inscrits est inférieur à 10.

Nous nous réservons le droit de modifier le planning des activités à tout moment, notamment en fonction des conditions météorologiques.

Réserver sur uansf.sportvacances@gmail.com
Renseignements au 06 51 91 21 92 (Matthieu Sarrieu)

INFOS DES CLUBS

L'AR CHERVEUX RECRUTE !

L'Amicale Rurale de Cherveux est un club familial situé à 15 km au Nord-Est de Niort.

Pour la saison 2023-2024, l'École de foot comportait 130 licenciés, 1 équipe U15 féminine à 11, 2 équipes U13, 3 équipes U11, une vingtaine de U9 et une quinzaine de U7.



Afin de poursuivre le développement de son école de foot, l'Amicale Rurale de Cherveux recherche :

– **Un Responsable Technique jeune** dont la mission sera :

Assurer la coordination générale des catégories U7 à U13 (planning, matériel, installations, engagements).

Mettre en place des projets événementiels (portes ouvertes, stages) ou éducatifs (PEF).

Mener des réunions régulières pour l'ensemble des éducateurs.

Développer constamment des axes d'amélioration et de développement pour le club dans le but de la labellisation.

Accompagner, former et suivre les éducateurs du club.

Être en responsabilité d'une catégorie du club (U11).

– **Des Éducateurs** pour toutes les catégories (U6 à U13 et Féminines) dont la mission sera :

Préparer et animer des séances d'entraînement ou accompagner le responsable de la catégorie.

Organiser et gérer les rencontres du samedi avec le soutien des parents.

Des formations d'éducateurs ou de dirigeant sont possibles, prises en charge par le club.

Pour tout renseignement,
contacter Jean-Michel DESMIER au 06 78 73 48 01
ou jean-michel.desmier@orange.fr

INFOS DES CLUBS

Vendredi 26 Avril 2024

Sous tivoли

Salle des Fêtes

Sainte Ouenne

Concours de

Ouvert
à tous

PALETS en 4 parties

Inscriptions sur place
Début concours 20h30

12 € par doublette

Attention ! 40 doublettes maximum !

UN LOT POUR TOUS !

*Buvette et restauration
sur place*

Renseignements : 06.87.15.50.93

Organisé par



INFOS DES CLUBS



27 ET 28 AVRIL 2024

9:00 - 17:00

STADE DE BRIOUX-SUR-BOUTONNE

TOURNOI JÉRÔME DESCHAMP

SAMEDI 27 AVRIL

Tournoi U10/U11 (24 équipes)
Tournoi U12/U13 (16 équipes)

DIMANCHE 28 AVRIL

Tournoi U14/U15 (12 équipes)
Tournoi U16/U17 (12 équipes)

FRAIS D'INSCRIPTION

35€ une équipe

60€ deux équipes

2 équipes maximum par club par catégorie

INSCRIPTION AVANT LE
LUNDI 08 AVRIL 2024

CONTACT ET INSCRIPTION

Olivier DUPOST - 07 78 07 43 35 ou olivierdupost@outlook.fr

Buvette et snack
sur place
Stands de jeux
et animations
pour enfants

INFOS DES CLUBS

**JEU DE PRÉCISION
À GAGNER
MAILLOTS JOUEURS PROS**

JEUDI 9 MAI 2024

**TOURNOI SIXTE
TOURNOI SIXTE
TOURNOI SIXTE**

**ES LOUZY
STADE
DE L'ÉTOILE**

42 € / SUR RÉSERVATION
RÉSERVATION AVANT LE 29 AVRIL
48 ÉQUIPES MAXIMUM !!

**ACCUEIL DES ÉQUIPES À 11H00
DÉBUT DU TOURNOI À 11H30**

BUVETTE + SNACK SUR PLACE

1 LOT / POUR CHAQUE JOUEUR
(COCHON, VIANDE, VIN, BIÈRES, ARTICLES DE FOOTBALL)

**RÉSERVATION
PAR TÉLÉPHONE:
CORENTIN DOS REIS
06 10 13 67 06**

INFOS DES CLUBS

ORGANISÉ PAR LE FOOTBALL
CLUB PALUDEEN

CONCOURS DE PETANQUE



AMATEURS DE PETANQUE, NE MANQUEZ PAS
NOTRE CONCOURS! VENEZ DEFIER VOS
ADVERSAIRES ET TENEZ DE REMPORTEZ LE
TITRE



1er lot : 2 jambons entiers
2ème lot : 2 épaules entières
et pour tous les autres participants,
un lot viande sera offert

18 MAI 2024

Jeu de la ficelle
2€ la mesure et 5€ les 3 mesures

Renseignements et
réservations après 19h :
Secrétaire 0617522226
Président : 0617981421

Au stade de Saint Hilaire la Palud
Inscription sur place à partir de 13h,
début 14h30

**SUR RESERVATION, LA DOUBLETTE À 12€
SUR PLACE, LA DOUBLETTE A 14€**

buvette et barbecue sur place

INFOS DES CLUBS



The F.O.C Vouilletais
organise sa 8^{ème} édition

TOURNOI DE PALETS

SAMEDI 25 Mai 2024

(Salle du Tennis de Vouillé 79)

Ouverture des portes à partir de 17h
Début du tournoi 18h-18h30 si possible

16€ par équipe

LOTS POUR TOUS

Un licencié autorisé par équipe

Restauration et buvette sur place



Carte bancaire acceptée

Pré-inscription requise auprès de Jérôme au 06.25.41.30.63

INFOS DES CLUBS



TOURNOI

 **CHALLENGE ENERGEO** 

U10/U11

DIMANCHE 26 MAI 2024 **RESTAURATION SUR PLACE**
BUVETTE - SANDWICHS - FRITES

STADE DE GRAND CROIX À NIORT **CONTACT : CHARRIER DENIS AU 06 42 33 61 71**

    

INFOS DES CLUBS



Le Football Club
Paludéen recherche
Des personnes
intéressées à nous
rejoindre



• **SECRÉTAIRE/TRESORIERE ADJOINT(E)**

DIRIGEANTS (ES)

ARBITRE OFFICIEL



ENTRAÎNEUR AVEC DIPLÔME OU SANS

JOUEURS

Renseignements:
Président : 0617981421
Secrétaire : 0617522226
email: fcpaludeen79@gmail.com



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

TOUS RESPONSABLES !



LA FATIGUE AU VOLANT

Attention !

Les excitants tels que le café, le thé et les sodas ne font que masquer la fatigue. Seul le repos est réellement réparateur

Les conseils de la MACIF

- 1) Le café stimule mais n'élimine pas la fatigue. En plus, son effet est de courte durée.
- 2) Dormez suffisamment la nuit qui précède votre départ.
- 3) Mangez léger et hydratez-vous suffisamment.



Essentiel pour moi

NOS PARTENAIRES

